Association
des Bibliothécaires
de France

# [Communiqué] Les réponses de l'ABF au rapport Orsenna

**Mai 2018**

Version du 13 mars 2018 mise à jour le 16 mai 2018 (les dernières modifications sont en bleu)

**Placer les bibliothèques au coeur de l'actualité et dépoussiérer leur image vis-à-vis de certains décideurs et du grand public, voilà la vertu principale du rapport Orsenna**. Il est heureux que les auteurs du rapport se soient très rapidement affranchis de la lettre de mission focalisée sur les horaires d'ouverture pour dresser un portrait partiel mais fidèle de ce que sont et font les bibliothèques publiques aujourd'hui. En effet, les bibliothèques changent depuis les années 1980 et se transforment peu à peu en lieux de vie. Elles favorisent ainsi toutes les pratiques culturelles et innovent sans cesse dans leur relation aux différents publics de leur territoire. Pour nous professionnels, ce rapport reconnaît le travail fait au quotidien pour faciliter l'accès aux contenus et aux pratiques culturelles, pour former aux différents outils numériques et pour accompagner les publics les plus fragiles. **À ce titre les bibliothèques sont devenues des "laboratoires pour les politiques culturelles" travaillant en réseau avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux de leur territoire**. Ce qui leur permet d'être l'équipement culturel public le plus fréquenté et pourrait l'être davantage avec des horaires élargis. A cet égard, l'ABF a toujours indiqué que le premier service rendu au public, ce sont des horaires les plus larges possibles en fonction des rythmes de vie des habitants et des étudiants pour les bibliothèques universitaires, sous réserve d'y mettre les moyens (humains, financiers) , d'instaurer un vrai dialogue social et d'émaner d'une volonté politique claire. La démarche indiquée dans le rapport Orsenna est bien celle que nous prônons depuis plusieurs années dans nos publications et dans les journées d'étude mises en place par les groupes régionaux.

Dans les 19 propositions, le rapport met en lumière des actions existantes qui pourraient être approfondies ou amendées et ouvre d'autres pistes qui méritent d'être développées avant toute mise en oeuvre. Avant de détailler nos propositions concrètes, l'ABF souhaite souligner deux enjeux politiques fondamentaux pour les années à venir.

**Le premier enjeu est territorial**. Les bibliothèques publiques constituent comme le dit le rapport un maillage aussi dense que La Poste, composé de bibliothèques grandes et petites dont l'utilité est complémentaire. De nombreuses expériences à travers le pays ont montré que la coopération intercommunale permet et permettrait d'étendre les services rendus à la population, de la circulation des livres et autres documents à des actions culturelles coordonnées. Une enquête de terrain menée par notre commission Bibliothèques en réseau démontre qu'elle peut, pourrait prendre des formes beaucoup plus diversifiées que ce qu'indique le rapport. C'est à notre avis l'un des axes de développement de la lecture publique.

Pour l'ABF, l'avenir des réseaux de lecture publique doit s'appuyer sur les intercommunalités, quelle que soit la forme de mutualisation qu'elles choisissent d'exercer (transfert ou non de gestion, coordination d'actions, mutualisation d'outils…). Grâce au travail de recensements de la commission Bibliothèques en réseau, nous pouvons constater que toutes permettent à des degrés divers la mise en place d'actions et de services utiles aux habitants d'une intercommunalité.

Quant aux bibliothèques départementales, elles doivent être confortées, y compris par la loi comme le préconise le rapport, dans leur rôle d'ingénierie territoriale et de coopération à l'échelle du département.
Le rapport rappelle par ailleurs l'intervention de l'Etat par l'intermédiaire de Contrats Territoire Lecture (CTL) qui ont permis de favoriser le développement des réseaux intercommunaux dans les zones urbaines sensibles, les zones rurales et les territoires ultra-marins, notamment pour des actions en direction des jeunes publics. Pour l'ABF le périmètre des CTL doit être élargi afin de faire émerger des dynamiques de réseaux dans tous les territoires.

**Le second enjeu est de conforter les bibliothèques comme lieu de citoyenneté et d'inclusion numérique**.
Ces questions sont à peine effleurées dans le rapport notamment concernant la révolution numérique qui est surtout abordée sous l'angle des ressources en ligne. Depuis longtemps les bibliothécaires sont sortis de leurs murs pour chercher les publics en difficultés sociales et éloignés de la culture, ont mis en place des dispositifs pour accueillir tous les publics et favoriser la mixité sociale. Les bibliothécaires ont fait de leur équipement un lieu de débat citoyen et d'éducation à l'information, donc de lutte contre les fausses informations. La synthèse faite par le rapport Orsenna montre parfaitement que les bibliothèques sont et seront un lieu où, potentiellement, peuvent s'incarner toutes les pratiques culturelles, des ateliers de philosophies, de cuisine ou des conversations, jusqu'à l'exposition savante en passant par les jeux de société ou les résidences d'artistes.

Concernant les actions en direction de certains publics empêchés, l'ABF souscrit totalement à l'importance des partenariats en centres pénitentiaires et bibliothèques municipales ou départementales, mais tient à souligner que Lire c'est vivre, pour exemplaire que soit son travail, reste dans son domaine une exception dans le paysage français. En revanche, les bibliothèques d'établissements hospitaliers sont absentes du rapport alors qu'elles sont présentes dans les hôpitaux depuis des décennies et mentionnées dans les conventions Culture Santé.

Quant au numérique, les bibliothécaires se sont formés et forment leurs usagers, les accompagnent dans l'appropriation de ces nouveaux outils. Des espaces numériques voire des Fablab sont intégrés aux médiathèques pour faciliter tout cela et leur permettre d'expérimenter. Renforcer les réseaux locaux autour de la formation au numérique et de l'inclusion numérique est une question essentielle et nous y reviendrons.

D'autres propositions contenues dans le rapport Orsenna méritent aussi d'être développées et nous y reviendrons également dans les prochaines semaines. **Ouvrir plus largement les bibliothèques ne saurait être le seul axe d'un futur plan sur les bibliothèques et les professionnels attendent une mobilisation de l'Etat et des collectivités territoriales pour construire, rénover, conforter et développer ce formidable équipement culturel, éducatif et social que sont les bibliothèques**.

Outre des premières propositions plus détaillées en annexe, l'ABF souhaite contribuer à la réflexion d'un futur plan en faveur des bibliothèques à l'aide de dix propositions
principales :

1. Continuer à capitaliser et mettre à disposition des décideurs et des bibliothécaires les expériences d'élargissement réussies ou non des horaires: méthodologies de mises en oeuvre, RH, reconfigurations des espaces, moyens techniques, bilans, réussites, difficultés
2. Encourager les schémas directeurs intercommunaux et départementaux de lecture publique.
3. Valoriser et soutenir financièrement toutes les formes de coopération ou de mutualisation au sein de réseaux intercommunaux même si aucune bibliothèque n'a été transférée à l'intercommunalité·
4. Construire des réseaux locaux autour de la formation au numérique et de l'inclusion numérique à partir des structures existantes (médiathèques, espaces publics numériques, services sociaux, centres socio-

culturels, associations, etc.)

5. Ré-affirmer le rôle des bibliothèques départementales en inscrivant, de manière générique et dans le respect de la libre administration, leurs missions dans un texte réglementaire (code du patrimoine ou une loi)
6. Partager des lieux entre bibliothèques et autres services publics locaux en développant également de l'action culturelle ou d'autres partenariats et en s'inscrivant dans des réseaux plus larges dans les domaines culturels, éducatifs et sociaux.
7. Envisager une mutualisation dans le cadre d'un réseau des équipements et des actions en direction des publics handicapés après un diagnostic territorial des besoins.
8. Organiser régulièrement des temps de partage et de travail communs entre élus, décideurs, partenaires de la lecture publique et bibliothécaires lors des congrès professionnels ou des événements existants.
9. Utiliser des dispositifs existants comme le Goncourt des lycées, les EAC, le Prix du livre scientifique, etc... pour renforcer les partenariats entre bibliothèques et collèges ou lycées.
10. Développer une politique plus conséquente de formation continue pour les bibliothécaires au sein du CNFPT et entre filières de la fonction publique quel que soit le grade

**Annexe - Premières propositions de l'ABF**

**1. Médiathèque et heures d'ouverture (propositions 1, 3 et 4)**

1. Mise à disposition d'une base d'expériences d'élargissement réussies ou non (ou appel à témoignages) : méthodologies de mises en oeuvre, RH, reconfigurations des espaces, moyens techniques, bilans, réussites, difficultés... ;
2. Identifier en concertation avec les deux ministères concernés, des villes pour expérimenter une concertation sur les horaires d'ouverture entre bibliothèque municipale et universitaire ;
3. Développer pour les professionnels (BM ou BU) les formations sur les outils (enquêtes, diagnostics), la méthodologie de projet, l'accompagnement des équipes au changement. Proposer des formations communes, notamment entre l'INET et l'ENSSIB, afin de favoriser les travails en commun sur ces questions et sur d'autres ;
4. Point de vigilance sur des retours d'expérience négative concernant l'ouverture de lieux impersonnels, type restaurant universitaire, pour accueillir des étudiants pour travailler.

**2. Médiathèque et contractualisation. (propositions 2 et 19)**

1. Plutôt que des chartes, l'ABF propose la mise en place de schéma directeur adopté par l'assemblée délibérante. Ce schéma pourrait faire l'objet d'une concertation entre les collectivités locales et les universités chaque fois que cela est nécessaire ;
2. Dans le cadre des schémas directeurs, deux périmètres paraissent pertinents : un périmètre intercommunal et un périmètre départemental.

**3. Médiathèque et mutualisation des lieux. (propositions 6,8, 13 et 14)**

1. Procéder à quelques nouvelles expérimentations dans des endroits où il existe déjà des partenariats entre La Poste et des Bibliothèques Départementales ;
2. Outre la mutualisation des lieux, envisager celle des flux (transport de documents) à des conditions financières acceptables par les collectivités ;

3. Outre Pôle Emploi qui n'est pas toujours partant, prévoir d'autres partenariats avec la CAF ou des assistantes sociales pour faire venir d'autres types de publics ;
4. Pour une vraie collaboration, nécessité de créer des actions visibles au-delà des simples permanences existantes déjà dans certains cas : exemple un cycle d'animations avec le partenaire ;
5. Pour développer les partenariats entre bibliothèques et collèges ou lycées, utiliser des dispositifs existants comme le Goncourt des lycées, les EAC, le Prix du livres scientifiques, etc.

   **Points de vigilance**
6. Vue la dimension restreinte de l'offre de services et documentaires, les bibliothèques dans ces espaces mutualisés doivent impérativement être inscrites dans des réseaux intercommunaux ou départementaux ;
7. Il existe déjà beaucoup de partenariats entre bibliothèques et Education Nationale surtout au niveau primaire. Les collèges et les lycées ont déjà beaucoup de sollicitations dans tous les domaines.

**4. Médiathèque et territoires. (proposition 5,7 et 9)**

1. Le développement de toutes les bibliothèques se fera dans le cadre d'un réseau, que ce soit en milieu rural, urbain, rurbain, universitaire, etc. À cet égard de nombreuses formes de coopération ou de mutualisation se sont mises en place au rang desquelles le transfert des équipements constitue une des possibilités parmi d'autres. Cette notion de mise en réseau aurait intérêt à être inscrite dans les schémas intercommunaux et départementaux ;
2. Réaffirmer le rôle des bibliothèques départementales en inscrivant, de manière générique et dans le respect de la libre administration, leurs missions dans un texte réglementaire (code du patrimoine ou une loi) ;
3. Il est extrêmement réducteur d'aborder les actions du hors les murs par le prisme des kiosques livres service. Le hors les murs regroupe toutes les actions de médiation et de promotion de la lecture et de la culture en dehors des murs de la bibliothèque… qui ne se limite pas aux collections. De par notre expérience, les boîtes à livres ou kiosques livres service ont besoin d'être accompagnés ou animés faute de quoi ils se transforment vite en dépôt de livres dont les habitants veulent se débarrasser.

**5. Médiathèque et politiques nationales. (proposition 10, 11 et 12)**

1. Développer une politique plus conséquente de formation continue pour les bibliothèques au sein du CNFPT ;
2. Promouvoir les passerelles entre Fonctions Publiques, entre filières et entre métiers ;
3. Harmoniser les carrières entre Fonctions Publiques ;
4. Pour chaque cadre d'emploi et pas seulement pour la catégorie A, avoir une formation minimum post-concours correspondant aux métiers à exercer ;
5. Plutôt que d'imposer un partenariat systématique entre bibliothèque et opérateur ou structure labellisée par l'Etat, favoriser les expérimentations et les initiatives par l'intermédiaire d'une formule d'appel à projet.

**6. Médiathèque et Publics empêchés. (propositions 15, 16 et 17)**

1. Après un diagnostic territorial des besoins, envisager une mutualisation des équipements et actions en direction des publics déficients visuels et auditifs dans le cadre de réseaux locaux à définir ;
2. Garantir à tous les patients le droit à la lecture en établissements hospitaliers et médico-sociaux, en développant les partenariats avec les bibliothèques. L'objectif est que chaque établissement hospitalier

et médico-social ait un partenariat avec une bibliothèque (BM ou BDP) ou dispose d'un bibliothécaire diplômé. **Le Ministère de la Culture devrait soutenir la professionnalisation de l'offre de lecture par l'incitation à l'embauche de bibliothécaires professionnels par les hôpitaux (statut de bibliothécaire dans la fonction publique depuis 2003) et à la création de partenariats contractualisés entre BM/BDP et hôpitaux** ;

3. Positionner davantage les bibliothèques sur l'emploi de personnes en situation de handicap.

**7. Médiathèque et participation citoyenne. (proposition 18)**

1. Plutôt que des plateformes numériques, prévoir des rencontres régulières sous forme de journées d'étude ou toute autre formule, permettant des temps de partage et de travail commun entre élus, décideurs, partenaires de la lecture publique et bibliothécaires.

Télécharger le communiqué

**Contact** : info[at]abf.asso.fr